

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 17 mars 2020 à compter de 14h40 par vidéoconférence ayant quorum, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Sont présents par vidéoconférence :

Monsieur Gaétan Guindon Maire de la municipalité de Denholm
Monsieur Alain Fortin Maire de la municipalité de Montcerf-Lytton

Est absente :

Madame Francine Fortin Mairesse de la Ville de Maniwaki

Sont aussi présentes par vidéoconférence :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Ouverture de la séance par le préfet

Madame la préfète déclare la séance ouverte à 14 h 40 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2020-CA-010

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 17 mars 2020

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4, avant l'ouverture de la présente séance :

« Mesures économiques mises de l'avant par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Pandémie COVID-19 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CA-011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 17 février 2020, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-CA-012

Mesures économiques mises de l'avant par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Pandémie COVID-19

Considérant que les mesures préventives liées à la pandémie de COVID-19 pourraient occasionner une diminution des opérations pour plusieurs entrepreneurs de la région;

Considérant que certains entrepreneurs pourraient avoir du mal à faire face à leurs obligations financières dans les prochains mois;

Considérant qu'il serait opportun de prendre des mesures générales et non à la pièce afin de soutenir les entrepreneurs au cours de cette crise exceptionnelle;

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'autoriser un moratoire de 3 mois de remboursement ainsi qu'un gel des prêts (sans intérêt) pendant cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de clore la présente séance à 14 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Directrice générale adjointe
et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.